

PUBLIC CONCERNE :

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire

- Toute personne débutante ou expérimentée.
- Conducteur permanent ou occasionnel.
- Conducteur sans activité de production (location, maintenance, démonstration...)
- Toute personne appelée à manipuler une plate-forme élévatrice mobile de personnes.

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux critères suivants :

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice de la machine
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur
- Être titulaire de l'AIPR opérateur (recommandé)

PREREQUIS :

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde au(x) prérequis suivant(s) :

- Être majeur

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

DUREE ET PLACES DISPONIBLES :

3 jours / 21 heures
Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 -17h00

PROFIL DE L'INTERVENANT :

Formateur salarié AMG.Formations ou formateur indépendant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Salle de formation adaptée.
- Exposé didactique, démonstrations.
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.

TARIF - LIEU DE STAGE – DELAI D' ACCES :

Lieu en Inter-entreprises : Grigny
Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation (demande urgente : nous contacter)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Les participants doivent apporter leurs propres équipements de protection individuelle (cf document en annexe)

- Chaussure de sécurité. - Kit harnais + longe
- Gilet haute visibilité de classe 2 - Stylo
- Masque chirurgical (mini 2) - Casque avec jugulaire

Votre contact :

Tel : 06 51 89 57 95

contact@amg-formations.com

Objectifs :

A l'issue de cette formation, les participants devront :

- connaître la recommandation R486, les devoirs et responsabilités des conducteurs de PEMP,
- être capable d'effectuer les vérifications avant l'utilisation et les opérations d'entretien de premier niveau, de la ou des PEMP concernées
- être capable d'effectuer, à la prise de poste, l'examen d'adaptation et de positionnement de la PEMP,
- être capable d'appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique,
- être capable de mettre en œuvre la PEMP et d'effectuer des tâches sur des emplacements de travail variés,
- pouvoir rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions,
- obtenir son CACES®, dans la ou les catégories concernées.
- Obtenir son attestation de formation harnais dans le cadre d'une utilisation de PEMP uniquement

Contenu du stage :

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations. Analyse du contexte d'évolution en hauteur de chaque participant.

Formation théorique : 1 jour

- Le rôle et les responsabilités du conducteur de PEMP.
- La classification, la technologie et les caractéristiques des différents Types de PEMP.
- La réglementation, la normalisation et les textes de la CNAMTS.
- Les consignes d'utilisation et de sécurité et de port du harnais de sécurité
- Les contrôles périodiques, la stabilité des PEMP.
- Les généralités sur le système élévateur, les manœuvres de secours.

Formation pratique: 1 jour

Mise en service de la PEMP et exercices de maniabilité en sécurité.
Utilisation du harnais de sécurité

Modalités d'évaluation de la formation et validations des acquis :

- **Test CACES®** comprenant un examen théorique et un examen pratique **1 journée**
- Contrôle continu pour la partie pratique
- Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur.
- Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.
- Une attestation de fin de formation sera remise au participant précisant s'il a acquis ou non les compétences visées.
- Une feuille d'émargement + une attestation de présence et de réalisation ainsi qu'une attestation de formation au port du harnais de sécurité sur PEMP seront délivrées à l'employeur.
- Un **CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité)** sera délivré par l'organisme testeur au stagiaire qui aura participé à l'ensemble de la formation et **satisfait aux tests** théoriques et pratiques.

Conditions de réussite :

- Le programme, la convocation, le plan d'accès et le règlement intérieur devront être remis au stagiaire avant la formation et devront être lus par l'intéressé.
- Le stagiaire s'engage à participer à la totalité de la formation de manière active et constructive.
- Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.